

Le sous-ministre par intérim

Québec, le 7 janvier 2022

Mesdames les dirigeantes et Messieurs les dirigeants des établissements d'enseignement collégial,

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements d'enseignement universitaire,

À l'instar de ce qui a été annoncé le 31 décembre dernier, et en fonction des recommandations de la Direction générale de la santé publique, nous vous rappelons qu'un retour en présence dans les établissements d'enseignement supérieur est annoncé pour le 17 janvier prochain. D'ici là, la formation à distance demeure obligatoire pour les services d'enseignement, à moins que l'acquisition ou l'évaluation des connaissances prévues au programme d'études de l'étudiant ne nécessite la présence de celui-ci en classe ou en milieu de travail dans le cadre d'un stage.

Ainsi, dès le retour de la population étudiante en présentiel, nous nous attendons à ce que les différentes activités qui ne sont pas autrement suspendues par un décret du gouvernement ou un arrêté du ministre de la Santé et des Services sociaux reprennent sur vos campus. Au besoin, les établissements qui le souhaitent peuvent se prévaloir d'une période de transition jusqu'au 31 janvier 2022 et compléter le retour en présence pour le personnel et l'ensemble de la communauté étudiante pour cette date au plus tard.

Le Ministère travaille de concert avec les autorités de santé publique afin de suivre l'évolution de la situation sanitaire et de s'assurer que la reprise des activités sur les campus est sécuritaire. La session d'automne 2021 s'est bien déroulée et les éclosions dans les établissements d'enseignement supérieur ont été peu nombreuses et contrôlées.

### **Consignes sanitaires**

Nous sollicitons votre collaboration afin de faire respecter les mesures sanitaires en place. De plus, il demeure primordial qu'une étudiante ou qu'un étudiant de même qu'un membre du personnel qui présente des symptômes liés à la COVID-19, ou qui devrait être en isolement, ne se présente pas sur les campus. La population étudiante doit être informée des diverses mesures d'accommodements possibles, le cas échéant.

... 2

## Vaccination

Nous vous invitons à poursuivre les actions de promotion de la vaccination, particulièrement auprès des étudiantes et étudiants qui amorcent leur projet d'études dans votre établissement.

Par ailleurs, une dose de rappel (3<sup>e</sup> dose) du vaccin à ARN messager contre la COVID-19 est recommandée. Depuis le 29 décembre 2021, les clientèles prioritaires, dont fait partie le personnel de l'enseignement supérieur, peuvent planifier leur rendez-vous pour cette 3<sup>e</sup> dose. La prise de rendez-vous sera ouverte à l'ensemble des personnes âgées de 18 ans et plus à compter du 17 janvier 2022. Les personnes concernées peuvent prendre rendez-vous en ligne sur la plateforme [Clic Santé](#).

Pour toute question relative à la présente, nous vous invitons à joindre l'équipe des affaires étudiantes par courriel à l'adresse [DAEI@mes.gouv.qc.ca](mailto:DAEI@mes.gouv.qc.ca). La page consacrée à l'enseignement supérieur sur [Québec.ca](#) est également une source d'information importante. Le cas échéant, des précisions y seront apportées dans les prochains jours concernant notamment les cafétérias, les activités parascolaires, le sport ainsi que les compétitions et les tournois.

Nous vous encourageons à communiquer rapidement l'ensemble de ces informations à votre communauté étudiante. La situation actuelle peut générer du stress et de l'anxiété chez certains, d'où l'importance de leur rappeler que des services de soutien à la réussite et en santé mentale sont offerts dans votre établissement.

Vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre par intérim,



Sylvain Périgny